

Epreuve écrite d'espagnol

Rapport de jury

L'épreuve se compose d'un texte donnant lieu à un exercice de version d'une part, et d'une question de réflexion invitant le candidat à s'exprimer en langue étrangère, en une centaine de mots comme l'indique expressément le libellé d'autre part.

7 candidats ont composé, les notes vont de 06/20 à 13,5/20. Seuls deux candidats sur 7 n'ont pas obtenu la moyenne. La moyenne est de 10/20.

1 - VERSION

Le texte proposé à la traduction est extrait d'un éditorial du quotidien national *El País*, du 30 juillet 2015 sur la mort d'immigrants à l'entrée du tunnel sous la Manche et les migrations vers l'UE.

La compréhension du texte ne posait pas de problèmes majeurs aux candidats à l'exception de quelques éléments de lexique ponctuels comme *compromiso* qui n'a pas toujours été bien compris dans ce contexte. Des tendances aux hispanismes pour traduire *la embocadura del túnel ferroviario bajo el Canal de la Mancha*, certaines prépositions ou des constructions maladroites dues aux inversions de sujet. Le respect des temps est parfois approximatif, notamment dans le cas du subjonctif imparfait du dernier paragraphe (*cometieran*) souvent traduit par un présent.

Le jury invite les candidats à une relecture attentive et rigoureuse, la traduction doit faire sens par rapport au texte et être fluide.

Le texte ne présentait pas de grande difficulté de compréhension, le jury a donc été très attentif à l'expression française car si la version est à la fois un exercice de compréhension il reste également un exercice de rédaction dans un français maîtrisé. Certains passages demandaient un travail de reformulation en français, pour que le texte d'arrivée soit fidèle non seulement au contenu, mais aussi à l'esprit du texte.

Rappelons enfin que les erreurs de traduction des formes verbales, en particulier les accords des participes passés ou dans certain cas d'une langue relâchée comptent toujours parmi les fautes les plus lourdement sanctionnées.

2 - QUESTION

Le jury rappelle aux candidats que la question fait l'objet d'une notation indépendante de la traduction, sur 5 points. L'absence de réponse à la question est sanctionnée par une note de 0/5, tout comme les réponses nettement inférieures à 100 mots, puisque la consigne accompagnant la question est bien là pour rappeler cette exigence aux candidats.

L'évaluation prend en compte deux aspects qui comptent à parts égales dans la note finale. Le jury a en effet affecté la moitié des points à l'expression en langue étrangère, et l'autre moitié à la perception du contexte et de ses enjeux.

Sur le plan de l'expression, deux séries d'erreurs sont le plus souvent une maîtrise relative de l'expression espagnole et des oublis d'accord.

En ce qui concerne l'aspect contextuel, le jury attendait des candidats qu'ils mentionnent le statut de l'éditorial du premier journal d'information espagnol et soient sensibilisés aux problèmes posés par l'absence d'une politique commune et de ses enjeux.